|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **TP/TWG/ROO/5/2022** |  | **AVANT-PROJET** |

****

**TRIPARTITE (COMESA-CAE-SADC)**

**RAPPORT DE LA SIXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE DE LA TRIPARTITE SUR LA POLITIQUE DE CONCURRENCE**

**22 et 23 AOÛT 2022**

**RÉUNION VIRTUELLE**

**RAPPORT**

**INTRODUCTION**

1. La sixième réunion du Groupe de travail technique de la Tripartite (GTT) sur la politique de concurrence s'est tenue virtuellement les 22 et 23 août 2022. La réunion avait pour objectif d'élaborer les modalités de mise en œuvre du Protocole de la Tripartite sur la politique de concurrence, comme indiqué dans l'ordre du jour.
2. La réunion a vu la participation de délégués du Burundi, du Botswana, de la République démocratique du Congo, d'Égypte, d'Eswatini, du Kenya, du Malawi, de Maurice, de Namibie, de l'Ouganda, du Rwanda, d'Afrique du Sud, de Tanzanie, de Zambie et du Zimbabwe. Des représentants des secrétariats du COMESA, de la CAE et de la SADC étaient également présents en tant que membres du Groupe de travail tripartite. La liste des participants figure à l'***annexe I.***
3. La réunion était présidée par Mme Fatma Adel, d'Égypte, tandis que M. Boniface Makongo, du Kenya, en assurait la vice-présidence et que M. Sudesh Puran, de Maurice, faisait office de rapporteur.

**CONSTITUTION DU BUREAU *(1er point de l’ordre du jour)***

1. Conformément au Règlement intérieur, le Bureau était constitué comme suit :

Présidence : Égypte, représentant le COMESA

Vice-présidence : Kenya, représentant la CAE

Rapporteur : Maurice, représentant la SADC

**MOT DE BIENVENUE ET ALLOCUTION D’OUVERTURE *(Point 2 de l’ordre du jour)***

1. La présidente souhaite la bienvenue aux délégués à la 6e réunion du GTT. Dans ses remarques liminaires, la présidente indique que l'Accord tripartite est essentiel pour faciliter le commerce entre les États membres/partenaires des trois communautés économiques régionales, à savoir la SADC, le COMESA et la CAE. La réunion est également informée que les négociations ont débuté il y a trois ans et se sont achevées en mars 2022 lorsque les États partenaires/membres ont adopté le projet final de Protocole de la Tripartite sur la politique de concurrence (« projet final de Protocole ») et ont également recommandé que le GTT élabore les modalités de mise en œuvre du Protocole. La présidente informe les participants que l'objectif de la 6e réunion du GTT sur la politique de concurrence est donc de discuter et d'élaborer des modalités de mise en œuvre du Protocole de la Tripartite sur la politique de concurrence.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX *(Point 3 de l’ordre du jour)***

1. La réunion adopte l'ordre du jour suivant. La Namibie en propose l'adoption et l'Égypte appuie cette proposition. (Constitution du Bureau *(1er point de l’ordre du jour)*
2. Mot de bienvenue et allocutions d’ouverture *(Point 2 de l’ordre du jour)*
3. Adoption de l’ordre du jour *(Point 3 de l’ordre du jour)*
4. Consultations au sein des communautés économiques régionales (*Point 4 de l'ordre du jour*)
5. Questions découlant de la 5e réunion du GTT sur la politique de concurrence *(Point 5 de l’ordre du jour)*
6. Examen et élaboration du projet de modalités de mise en œuvre pour le Protocole de la Tripartite sur la politique de concurrence (*Point 6 de l'ordre du jour*)
7. Questions diverses *(Point 7 de l’ordre du jour)*
8. Date et lieu de la prochaine réunion *(Point 8 de l’ordre du jour)*
9. Adoption du Rapport et clôture de la réunion *(Point 9 de l'ordre du jour)*

**CONSULTATIONS AU SEIN DES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES** (*Point 4 de l'ordre du jour*)

1. Rappelant que la première réunion du GTT sur la politique de concurrence a demandé que, si les États membres/partenaires décident de procéder à des consultations au sein de leur communauté économique régionale, ils puissent en faire la demande auprès de la présidente. Au cours de la 6e réunion du GTT, aucun État membre/partenaire ne fait de demande de consultation au sein de sa CER.

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA 5e RÉUNION DU GTT SUR LA POLITIQUE DE CONCURRENCE** *(Point 5 de l’ordre du jour)*

1. La réunion a rappelé que la 5e réunion du GTT sur la politique de concurrence, qui s'est tenue les 28 et 29 mars 2022, a examiné et finalisé le projet de Protocole de la Tripartite sur la politique de concurrence et a convenu de le soumettre à la 21e réunion du TTNF pour examen.
2. La réunion rappelle également que le Groupe de travail technique (GTT) sur la politique de concurrence a recommandé que le TTNF enjoigne au Groupe de travail tripartite de convoquer la 6e réunion du GTT pour élaborer des règlements et des lignes directrices afin de rendre opérationnel le Protocole de la Tripartite sur la politique de concurrence.
3. La réunion convient que le principal objectif de la 6e réunion du GTT sur la politique de concurrence est donc d'élaborer les modalités de mise en œuvre du Protocole de la Tripartite, comme recommandé par la 5e réunion du GTT.

**EXAMEN ET ÉLABORATION DU PROJET DE MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE POUR LE PROTOCOLE DE LA TRIPARTITE SUR LA POLITIQUE DE CONCURRENCE** *(Point 6 de l'ordre du jour)*

1. La présidente indique que, puisque l'objectif de la réunion est de permettre aux États membres/partenaires d'élaborer les modalités de mise en œuvre du Protocole, elle demande au Secrétariat de faire une présentation sur le projet final de Protocole. Ceci afin de s'assurer que les États membres/partenaires soient au même niveau, étant donné que certains délégués assistent à la réunion pour la première fois.

**Présentation du projet final de Protocole de la Tripartite sur la politique de concurrence**

1. Le Secrétariat souligne que le préambule du Protocole met en évidence l'importance et la nécessité pour les États membres/partenaires de coopérer dans le domaine de la concurrence et que le Protocole a été guidé par les différentes lois des autorités nationales, des autorités régionales et des meilleures pratiques internationales.
2. Il est indiqué que la Partie I couvre les définitions et le champ d'application et comprend les articles suivants :
* L'article 1 prévoit des définitions de termes, conformément aux meilleures pratiques internationales.
* L'article 2 est consacré aux objectifs du Protocole.
* L'article 3 porte sur le champ d'application du Protocole ; il est souligné que le Protocole ne s'applique pas aux questions relevant de la compétence des autorités nationales et des CER.
* L'article 4 prévoit des exceptions dans l'application du Protocole.
* L'article 5 concerne les obligations des lois nationales et régionales.
1. Il est indiqué que la Partie II prévoit des dispositions institutionnelles :
* L'article 6 prévoit la création du Comité tripartite de la politique de concurrence et de la protection des consommateurs, qui est chargé de mettre en œuvre un mécanisme de coopération pour l'application des législations respectives des États membres et partenaires tripartites en matière de concurrence et de protection des consommateurs.
* L'article 7 porte sur la coopération en matière de concurrence et de protection des consommateurs par les États membres/partenaires.
* L'article 8 stipule les fonctions du Comité tripartite de la politique de concurrence et de la protection des consommateurs.
1. Il est indiqué que la Partie III traite des pratiques commerciales anticoncurrentielles et contient diverses dispositions que les États membres/partenaires tripartites devraient veiller à intégrer dans leurs législations nationales et régionales.
2. La Partie IV prévoit le contrôle des fusions et constitue diverses dispositions que les États membres/partenaires tripartites devraient veiller à adopter dans leurs lois nationales et régionales.
3. Par ailleurs, il est indiqué que la Partie V prévoit la protection des consommateurs et constitue diverses dispositions que les États membres/partenaires tripartites devraient veiller à adopter dans leurs législations nationales et régionales.
4. Il est indiqué que le Protocole comporte également les dispositions générales suivantes :
* Article 23 sur les enquêtes et études de marché
* Article 24 sur les sanctions que les États membres/partenaires tripartites doivent veiller à adopter dans leurs lois nationales et régionales.
* Article 25 sur les conflits de dispositions et de dispositions générales du Protocole
* Article 26 sur le règlement des différends
* Article 27 sur les dispositions relatives à l'amendement du Protocole
* Article 28 sur la signature, la ratification et l'entrée en vigueur
* Article 29 sur l'adhésion et
* Article 30 sur les exclusions
1. Suite à la présentation du Secrétariat, la présidente demande à l'Égypte de partager son expérience sur la mise en œuvre du Réseau arabe de la concurrence.

**Présentation de l'Égypte sur le Réseau arabe de la concurrence nouvellement créé**

1. L'Égypte indique que le Réseau arabe de la concurrence est un réseau d'autorités de la concurrence qui vise à renforcer une coopération efficace en matière de concurrence et de protection des consommateurs entre les pays arabes.
2. Pour mettre en œuvre ce réseau, les États membres ont convenu de lancer une plateforme de communication en ligne. Cette plateforme permet aux États membres de coopérer dans les domaines suivants :
* Harmoniser les procédures relatives aux règles de concurrence
* Partager les meilleures pratiques en matière de concurrence et de défense des intérêts
* Les États membres ont le pouvoir de faciliter la coopération internationale avec des organisations internationales telles que l'OCDE, la CNUCED et d'autres autorités de concurrence
* Offrir la possibilité aux États membres de partager leurs expériences au cours de conférences.
1. Il est indiqué que, pour renforcer la communication, les États membres organisent régulièrement des conférences pour débattre de diverses questions de concurrence qui peuvent se poser dans la région. Les États membres coopèrent également dans le cadre de programmes de renforcement des capacités axés sur divers sujets, d'études de marché conjointes et de nouvelles tendances en matière d'enquêtes, par exemple sur les marchés numériques. Des cours de formation sur la neutralité concurrentielle visant à harmoniser l'approche de ces questions et à sensibiliser toutes les parties, qu'elles soient privées ou publiques, sont également envisagés dans le cadre du réseau. En outre, un régime de contrôle des concentrations est envisagé spécifiquement sur la façon de concevoir des régimes de contrôle des concentrations efficaces et de partager les meilleures pratiques internationales tout en faisant appel aux experts de la région pour renforcer leurs connaissances en matière de techniques d'enquête.
2. Suite à la présentation de l'Égypte, la présidente demande à la SADC, qui dispose d'un modèle de coopération similaire, de partager également son expérience.
3. La SADC indique que la coopération de l'organisation est guidée par la Déclaration signée en 2009 par les chefs d'État et de gouvernement de la SADC. Les instruments juridiques qui soutiennent ce cadre sont : (i) le Protocole sur le commerce qui impose aux États membres l'obligation d'interdire les pratiques commerciales déloyales et de promouvoir la concurrence, (ii) la Déclaration qui appelle les États membres à coopérer pour faire appliquer leurs législations respectives en matière de concurrence, (iii) le Mémorandum d'accord signé par les États membres pour favoriser une coopération plus étroite, (iv) et les mémorandums d'accord bilatéraux entre les États membres.
4. Les structures établies pour faciliter la coopération entre les États membres sont (i) le Comité de la politique de concurrence et de la politique des consommateurs, dont le rôle principal est de faciliter et de promouvoir des dialogues de haut niveau sur la politique de concurrence et d'aider à fournir une assistance technique et à renforcer les capacités des États membres. Le Comité se réunit au moins deux fois par an pour discuter de questions d'intérêt mutuel. (ii) des groupes de travail techniques sur les ententes, les abus de position dominante, les fusions et acquisitions, et la protection des consommateurs, qui se réunissent souvent et partagent des informations et des expériences spécifiques sur les mesures d'application, les enquêtes et les recours. Certains de ces groupes de travail techniques, comme celui sur les ententes, ont créé des sous-groupes sur les techniques d'enquête et les réformes législatives, qui traitent de questions techniques très spécifiques, comme la manière de mener un raid éclair.
5. Il existe également une plateforme en ligne qui permet aux États membres d'afficher des informations sur les affaires en cours, les affaires classées et les affaires à dimension régionale, et de partager des informations sur le marché. Il est par ailleurs indiqué que les États membres ont signé un Mémorandum d'accord inter-agences afin d'améliorer la coopération, tandis que d'autres ont signé des mémorandums d'accord bilatéraux afin de favoriser une coopération plus étroite. En outre, des lignes directrices régionales sur les questions de concurrence ont été élaborées en vue de promouvoir l'harmonisation de l'évaluation des questions de concurrence dans la région. Il est avancé que la principale faiblesse du cadre de coopération de la SADC tient au fait que les États membres fournissent des informations sur une base volontaire (il n'est pas contraignant).

**Délibérations de la réunion**

1. Les États membres/partenaires délibèrent sur les observations de l'Égypte et de la SADC et demandent au Secrétariat du GTT/CER de rédiger un document de travail pour examen lors de la prochaine réunion. La présidente indique que les États membres/partenaires sont priés de soumettre des propositions sur le type de cadre de mise en œuvre qu'ils souhaitent que le Secrétariat rédige sur la base de leurs expériences respectives et de celles d'autres juridictions.

La réunion parvient à un consensus pour que le Secrétariat prépare un avant-projet de cadre de mise en œuvre sur la base des cadres déjà existants tels que le Réseau arabe, le RIC, l'ASEAN et le modèle de la SADC. L'avant-projet de cadre de mise en œuvre devrait ensuite être présenté aux États membres/partenaires pour recueillir leurs commentaires avant d'être débattu lors de la prochaine réunion.

**Conclusion**

1. La réunion convient que le GTT/Secrétariat élabore un avant-projet de cadre de mise en œuvre sur la base des meilleures pratiques internationales et des éléments pertinents pour les États membres/partenaires tripartites, qui sera présenté pour discussion lors de la prochaine réunion.

**QUESTIONS DIVERSES** *(Point 7 de l’Ordre du jour)*

**DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION** *(Point 8 de l’ordre du jour)*

1. La date et le lieu de la prochaine réunion seront communiqués par le Groupe de travail tripartite.

**ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA RÉUNION** *(Point 9 de l'ordre du jour)*

1. Le rapport est adopté et signé par le Bureau.

…………………………………………………... ……………………………… ………………………………..

Mme Fatma Adela M. Boniface Makongo M. Sudesh Puran

(COMESA) (CAE) (SADC)

Annexe I : Liste des participants

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Prénom** | **Nom** | **Courriel** | **Organisme** | **Titre du poste** | **Pays / Région** |
| KERUBO | OMURWA | okerubo@yahoo.com | MFA | DIRECTEUR ADJOINT | Kenya |
| Alexis | Bukuru | ambabusa2021@yahoo.com | Ambassade du Burundi | Ambassadeur | Afrique du Sud |
| ELIA | NYAHOTSI | enyahotsi@zimra.co.zw | ZIMBABWE REVENUE AUTHORITY | ACTING APPEALS MANAGER | Zimbabwe |
| Chacha | Mwita | chachamwix@gmail.com | Ministère des affaires étrangères | FSO | Kenya |
| Charles | Mbeha | Charles.Mbeha@ag.gov.na | Bureau du Procureur général | Chief Legal Officer | Namibie |
| Fatma | Adel | fatmaadel@eca.org.eg | Autorité égyptienne de la concurrence | Conseiller juridique du Président | Égypte |
| Égypte - CEA - | Emara | nourhanemara@eca.org.eg | Autorité égyptienne de la concurrence | Documentaliste juridique | Égypte |
| Mohamed | El-Baroudy | mohamedbaroudy@eca.org.eg | Autorité égyptienne de la concurrence | Senior Legal | Égypte |
| Sandya | Booluck | sbooluck@comesa.int | Commission de la concurrence du COMESA | Senior Analyst | Malawi |
| Arreite | Adan | arreitoumar@gmail.com | COMESA | Interprète | Djibouti |
| Sudesh | Puran | sudesh.puran@competitioncommission.mu | Commission de la concurrence | Head, Investigations | Maurice |
| ZEFERINO | FANEQUICO | zeferino.fane@gmail.com | COMESA | Interprète | Mozambique |
| Fatsani | Ngalande | ngalande05@yahoo.com | Ministère du commerce et de l’industrie | Trade Officer | Malawi |
| Hibo | Said | hibosaed@yahoo.fr | COMESA | Interprète | Djibouti |
| Rose | Kadewere | rose.kadewere@gmail.com | Ministère du commerce et de l’industrie | Directrice adjointe du Commerce | Malawi |
| Eric | Ooko | eric.ooko@kra.go.ke | Autorité des recettes du Kenya | Superviseur | Kenya |
| BONIFACE | MAKONGO | makongomb@gmail.com | Autorité kényane de la concurrence | Directeur | Kenya |
| Kondwani | Kaonga | kkaonga@comesa.int | Commission de la concurrence du COMESA | Économiste en chef | Malawi |
| Namibie - Bureau du Procureur général - Ilana Orren |   | Ilana.Orren@ag.gov.na | Bureau du Procureur général | Chef des affaires juridiques | Namibie |
| Stellah | Onyancha | sonyancha@eachq.org | CAE | Greffière adjointe | Tanzanie |
| SADC Reinaldo | Mendiate | Rmendiate@sadc.int | Secrétariat de la SADC | Programme Officer Multilateral Trade | Botswana |
| Flavia | BUSINGYE | Kflavia083@gmail.com | CAE | Directrice | Tanzanie |
| Julia PT-AN | dos Santos | juliados8@gmail.com | Interprète | Interprète en portuguais | Afrique du Sud |
| Gladmore | Mamhare | gmamhare@sadc.int | Secrétariat de la SADC | Responsable Programmes - Politique de concurrence | Botswana |
| Alexia | Waweru | awaweru@comesa.int | Commission de la concurrence du COMESA | Juriste | Malawi |
| Laimi | Iikela | lymiikela@gmail.com | Namibia Revenue Agency | Senior Customs | Namibie |
| PONALO | XINISHE | PonaloX@compcom.co.za | COMPETITION COMMISSION SA | CADET | Afrique du Sud |
| Mohamed | Akidah | makidus1@gmail.com | COMESA | Interprète | Kenya |
| Muzi | Dlamini | mdlamini@compco.co.sz | Commission de la concurrence d’Eswatini | Chief Executive Officer | Eswatini |
| Gilberto | Luceu | gluceu@gmail.com | Interprète PT | Interprète PT | Namibie |
| Namwandi | Martha | martha.namwandi@gmail.com | Ministère de l’industrialisation et du commerce | Policy analyst | Namibie |
| Nitin | Chikhuri | nitin.chikhuri@yahoo.com | MAIFS | Senior Agricultural Policy & Programme Development Officer | Maurice |
| Amir | Idris | amir.idris@yandex.com | Interprète indépendant | Interprète en arabe | Éthiopie |
| COMESA | Secrétariat | comesasecretariat@comesa.int | COMESA | Backup Machine | Zambie |
| Christina | Kamange | tinakamange@gmail.com | Ministère des finances et des affaires économiques | Économiste | Malawi |
| HAKIZIMANA | SPES | kingpeace017@gmail.com | MINISTERE DU COMMERCE, DU TRANSPORT, DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME | CONSEILLER TECHNIQUE | Burundi |
| Anvenida | Baramoto | anvenidabaramoto23@yahoo.com | CONAC | Analyste | RDC |
| Parret | Muteto | p.muteto@ccpc.org.zm | CCPC | Analyste en chef | États-Unis |
| Cecilia |   | cecilia@competition.co.zw | Competition and Tariff Commission | Directrice adjointe | Zimbabwe |
| keletso | senabye | ksenabye@gov.bw | Ministère du commerce et de l’industrie | commerce et industrie | Botswana |
| George | Dinda | dindageorge@gmail.com | Commerce | Directeur adjoint | Kenya |
| Kesego | Modongo | kesego.modongo@competitionauthority.co.bw | competition and consumer authority | Directeur des Services juridiques | Botswana |
| OUGANDA | KARYN | KARYNANENO@GMAIL.COM | MIN. TRADE | HAED LEGAL | Ouganda |
| Bonyana | Ndubiwa | bonyana.ndubiwa@competitionauthority.co.bw | Competition and Consumer Authority of Botswana | Manager Policy and Research | Botswana |
| Kenya | Odongo | tobbyogondi@gmail.com | Ministère du Commerce | Directeur adjoint du Commerce | Kenya |
| Emmanuel | MUGABE | emmamugabe@gmail.com | RICA | Ag. Director of Competition | Rwanda |
| chilufya | sampa | c.sampa@ccpc.org.zm | competition and consumer protection commission | Executive Director | Zambie |
| Marcio | Lelis | marcio.lelis@minfin.gov.ao | ARC | Head of the Board of Directors Support Department | Angola |
| Rex | Nyahoda | rex.nyahoda@cftc.mw | Competition and Fair Trading Commission | Director of Competition | Malawi |
| Sayeda | Malik | Mshamsuamed88@gmai.lcom | Competition coucil of Sudan | Assistant of the general | Soudan |
| JOELLE | VANGI | joellevangi21@gmail.com | CONAC | ANALYSTE | RDC |
| Onesime | NIYUKURI | onesimeniyukuri@gmail.com | MINISTRY OF TRADE, TRANSPORT, INDUSTRY AND TOURISM | ADVISOR | Burundi |
| Zaytun | Kikula | Zaytun.kikula@fcc.go.tz | Fair Competition Commission | Head of Mergers and Acquisitions | Tanzanie |
| Apoche | Itimu | apoche.itimu@cftc.mw | Competition and fair trading commission | Directeur des affaires juridiques | Malawi |
| Julien | Nkurikiyinka | jnkurikiyinka@rica.gov.rw | RICA - Rwanda | Competitive Practices Officer | Rwanda |
| Robert | MABALA | kasmaku.mabala06@gmail.com | CONAC | CONSEILLER | RDC |
| Christian | Kangombe Kangudia Christian | Kangombechristian31@gmail.com | Conac | Analyste | RDC |
| HIMBADIENGO | ITANGO Papy | himbadiengo@gmail.com | Commission Nationale de la Concurrence | Conseiller en charge de l'Administration et Finances | RDC |
| Francis | LUBUMBASHI | francylubumbashi@gmail.com | CONAC/RDC | Coordonnateur Adjoint en charge de l'intégration régionale | RDC |
| David | BIGOMOKERO | bigodavid1@gmail.com | CONAC-RDC | Analyste | RDC |
| Marina | Tshilanda | tshilanda4@outlook.com | Conac | protocole | RDC |
| Pierre | Djunga | Djungauminu@yahoo.comm | CONAC/RDC | INVESTIGATOR | RDC |
| Vicky | AHEKA UTSHUDI Pene LUMU | ahekav@gmail.com | Commission nationale de la concurrence (CONAC) | Coordonnateur | RDC |
| Lilian | Mukoronia | lkmurugi@gmail.com | Autorité de la concurrence de la CAE | Registrar | Tanzanie |
| Mokhutli | Mochotoane | vmmochotoane@gmail.com | Ministère du commerce et de l’industrie | Principal Commercial Officer | Botswana |
| Steve | Hayiz | stevehayiz@gmail.com | Conac | Analyste | RDC |
| Donald Mbuga | Mbuga | donald.mbuga@finance.go.ug | Ministère des finances, de la planification et du développement économique | Économiste | Ouganda |
| Edward | Owango | tedgovin@gmail.com | Min. of East African Community | Directeur adjoint | Kenya |
| Cardoso Almirante Manuel | Comboio | acomboio@yahoo.com.br | ARC | Administrador Executivo | Mozambique |